DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille onze, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la

Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

Protocole transactionnel entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et Monsieur Yves GAILLARD

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 17 décembre 2011 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 22 décembre 2011 et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 décembre 2011

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

Aline RIDET

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU. Madame Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD. Madame RHONÉ. Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO Madame NICOT à Madame GENDRON Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY Madame TÉA à Madame KARCHI-SAADI Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN

Excusée:

Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur BAZIN D'ORO

N° DE DOSSIER : 11 H 05

OBJET: PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-

EN-LAYE ET MONSIEUR YVES GAILLARD

RAPPORTEUR: Monsieur LEBRAY

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le 9 novembre 2009, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a acquis des consorts MORET un ensemble immobilier sis 148 rue du Président Roosevelt, afin de permettre l'installation future de la déchetterie municipale et de la chaufferie biomasse, le long de la RN 13, sur la partie sud-ouest du territoire communal.

Cet ensemble immobilier est composé d'une maison de type R + 1 accueillant une activité d'antiquaire et d'un atelier de 25 m², le tout implanté sur un terrain d'une superficie de 1 040 m². Ce bien immobilier a été vendu occupé au titre d'un bail commercial conclu le 24 juin 2001.

L'occupant, Monsieur Yves GAILLARD, a sollicité le renouvellement de son bail commercial. La Ville bailleresse lui a signifié son refus de renouvellement le 30 décembre 2009 avec une offre de paiement d'une indemnité d'éviction, en application des dispositions de l'article L.145-14 du code de commerce.

En l'absence d'accord entre les parties, Monsieur Yves GAILLARD a assigné la Ville de Saint-Germain-en-Laye le 8 mai 2010 devant le Tribunal de Grande Instance de Versailles aux fins de désignation d'un expert pour la fixation judiciaire du montant de l'indemnité d'éviction.

Soucieux d'agir rapidement au mieux des intérêts de chacun, la Ville et Monsieur Yves GAILLARD se sont rapprochés et ont transigé : les parties ont convenu d'un montant de 150 000 € à verser par la Ville au profit de Monsieur GAILLARD. En contrepartie, ce dernier se désiste de l'instance pendante devant le Tribunal de Grande Instance et s'engage à quitter les lieux le 31 juillet 2012 au plus tard.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet d'accord transactionnel entre la Ville et Monsieur Yves GAILLARD et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole transactionnel et tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ.

VALIDE valide le projet d'accord transactionnel entre la Ville et Monsieur Yves GAILLARD qui fixe le montant de la transaction à 150 000 € et sanctionne l'accord intervenu entre les parties,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce protocole transactionnel et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire, Le Maire-Adjoint délégué,

Pascale GENDRON